



Compte-rendu de la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 13 octobre 2026

Le Président de la FS a apporté les réponses suivantes à [notre liminaire](#).

Il met l'accent sur le fait que la déconcentration des actes RH vise avant tout au désengorgement des Services Centraux, tout en restant encadrés.

Concernant les défaillances en cybersécurité, il est rappelé qu'il s'agit d'une course permanente. L'obtention d'un passeport numérique sera délivré suite à la réussite des e-formations obligatoires. L'accès aux applications sera lié. Une clef de sécurité matérielle bientôt fournie sera obligatoire pour accéder au poste de travail. Le COSREC (Centre Opérationnel de Supervision Réseau Et Cyber) sera renforcé. Budgétairement, c'est un apport de 30 millions qui sera alloué à la sécurité informatique.

Au sujet du courriel de SI3 du 28 août 2026, le Président nous informe qu'une note complémentaire sera diffusée sur la gestion des données stockées sur les serveurs de fichiers et leur durée de conservation.

Comme toujours, et ce depuis des éons, il est annoncé que tous les problèmes de rémunération évoqués seront remontés au niveau national.

Le procès-verbal du Comité Social d'Administration Local en Formation Spécialisée (CSAL-FS) du 23 juin 2026 a été approuvé.

Présentation des résultats de l'observatoire interne 2026

Concernant les [résultats de l'observatoire](#), le Président se félicite d'un taux de participation de 54 %. La barre des 40 % de réponses induirait une bonne fiabilité statistique de l'étude. La CGT DiSI Grand Est retient que ce taux de participation semble s'être fait au prix d'invitations parfois trop insistantes de la part des encadrements avec le sentiment qu'il s'agissait surtout de valider un objectif.

Afin de relever le taux des 29 % de collègues se sentant acteurs du changement, le Président précise que des visites des encadrants du siège sont prévues dans les différents ESI par le biais d'un dispositif d'échange avec des agents volontaires.

Cependant, malgré ces bonnes intentions affichées, nous observons que nombre d'agents ont le sentiment de ne pas voir les avancées concrètes issues des itérations précédentes.

Le Président nous annonce que les signaux sont bons pour l'ajout de nouvelles missions dans les ESI sans vouloir en révéler plus à ce jour.

Nous notons un rappel d'un point réglementaire intéressant, se fondant sur l'interdiction d'utilisation des IA grand public dans notre cadre professionnel. Une simple copie de code vers un agent IA, même partielle, est considérée comme une faute aussi lourde que la copie d'un dossier fiscal.

Point d'étape relatif au plan d'amélioration des conditions de vie au travail et de prévention des risques suicidaires

L'administration prévoit le plan de prévention en trois axes :

- Mieux connaître les conditions de travail et les risques ;
- Réduire les Risques Psycho-Sociaux (RPS) et prévenir les risques suicidaires ;
- Accompagner les équipes après un évènement grave.

L'actualité nous rattrape avec le dramatique évènement survenu le vendredi 9 octobre 2026. La prévention des risques suicidaires devient plus qu'urgente à mettre en place. Seule la formation aux premiers secours en santé mentale des encadrants est mise en place.

Pour la CGT, ce plan reste largement insuffisant sur les causes : suppressions d'emplois, désorganisation et intensification du travail, morcellement des tâches, perte de technicité, d'autonomie et de sens, réformes incessantes, non reconnaissance des qualifications, gel du point d'indice, affectations au profil...

Pour en revenir à la formation prodiguée, il s'avère que certains agents aimeraient aussi la suivre en présentiel, mais le secrétariat général ne l'a prévu que pour les assistants de prévention, les encadrants A+ et le personnel RH.

Des Espaces de Discussion sur le Travail (EDT) sont organisés dans chaque ESI, sur les conditions de vie au travail.

La nouvelle mutuelle ALAN doit organiser des actions en présentiel une fois par an.

A priori, les autorisations d'absences données, à l'instar de celles accordées à l'époque de la MGEFI, ne seraient plus systématiques. Les actions se dirigeraient vers des horaires empiétant sur la plage 12h-14h. Cela ne va pas dans le sens de l'amélioration des conditions de vie au travail : nous restons dubitatifs sur le jonglage entre ces actions, la pause méridienne et les plages horaires obligatoires. Et que dire des agents en équipe !

La Direction Générale vante également son souci de la prévention des violences sexuelles et sexistes. Nous sommes déçus qu'elle prenne la forme d'une formation par webinaire.

Les syndicats refusent que les agents potentiellement victimes, se retrouvent sans accompagnement immédiat d'un assistant social.

La Direction indique qu'il sera possible de s'isoler sur son lieu de travail pour assister au webinaire ; il sera animé par des juristes.

Au sujet de la journée de convivialité, il est annoncé qu'elle sera d'actualité tant le budget le permettra. Le montant de ce budget est décidé par le Président (15€ par agent en 2026), ce qui permet d'expliquer les variations observables entre les différentes Directions ayant maintenues ces actions.

Point sur les épisodes caniculaires

Les syndicats font la remarque que la note nationale du 10 juillet 2026 est arrivée après deux épisodes caniculaires. Il a été répondu que cette note restera active pour 2027 et facilitera la mise en place de dispositions adaptées lors des prochaines canicules.

Malgré la possibilité offerte par cette note de mettre en place la journée continue, la Direction a jugé que l'organisation sous-jacente serait plus compliquée à mettre en place pour que les missions soient assurées.

La CGT regrette que des mesures nationales ne soit appliquées en local.

Par ailleurs, il a été formulé une demande de recensement des besoins en climatiseurs mobiles.

Présentation de la lettre de mission du référent handicap

L'assistante de prévention est nommée référente handicap. Ce rôle est à présent formalisé par une lettre de mission.

Le but annoncé est de créer un réseau de référents handicap et d'être mieux formé, entraînant une meilleure réactivité.

Une fiche sur Ulysse sera diffusée pour informer des actions de chaque référent de la DiSI. C'est aussi un moyen pour un agent de décider s'il déclare sa Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), de mieux appréhender les incidences, qu'il s'agisse d'avantages ou d'inconvénients.

Budget 2026 de la Formation Spécialisé

Un ordre de priorité a été acté

- 1 Achat de Dispositifs d'Alerte pour Agents Isolés (DATI) pour les agents de Strasbourg
- 2 Achat du matériel proposé aux agents par le biais du catalogue
- 3 Achat de ballons sièges
- 4 Achat de bureaux électriques (bureaux assis-debout)

Des recensements sont en cours pour le catalogue, envoyé aux agents le début octobre 2026.

Les bureaux électriques, hors prescriptions médicales, sont d'abord destinés aux CID et SIL.

Des ballons sièges sont en tests dans chaque ESI, mais tous les agents n'ont pas forcément l'information qu'ils peuvent les essayer.

Bilan 2025 du télétravail (TT)

Nous constatons une forte tendance au cas par cas malgré les règles générales émises.

La notion de télétravail exceptionnel n'existe plus, elle est remplacée par le télétravail temporaire qui ne peut s'utiliser que collectivement. Pour les problèmes ponctuels, les agents doivent se tourner vers leur chef de service, pour obtenir éventuellement une souplesse temporaire, pour déplacer un jour de télétravail d'une semaine à l'autre.

Par exemple pour une quotité constante de deux jours par semaine, il peut être autorisé d'en prendre trois une semaine puis un jour la semaine suivante

La limite des trois jours de télétravail reste quasi-absolue, et même ceux accordés pour parer aux augmentations carburant ne permet pas de franchir cette limite.

La procédure pour demander du télétravail est de poser sa demande dans Sirhius, afin que le chef de service puisse convoquer l'agent, donner son accord ou donner le motif du refus le cas échéant. Le cantonnement à une demande orale ne permet pas, en cas de refus, à vos représentants de prendre votre défense.

Evolution de l'installation de sécurité du siège et de l'ESI de Strasbourg

Certains dispositifs de l'installation (caméras et micros) appellent questions de la part d'agents, il a été demandé qu'une explication sommaire du fonctionnement soit fourni à tous.

La même action sera faite à l'ESI de Reims, l'avenir des veilleurs de nuit n'est pas encore acté par la direction.

Le devis de 2027 pour Reims englobe une caméra de surveillance à l'entrée du portillon, qui permettra de filmer jusqu'à 30 cm sur la voie publique et c'est flouté par la suite. L'enregistrement reste visible par l'assistante de prévention et les services de police.

Rapport de visite des membres de l'instance suite à la visite de l'ESI de Châlons-en-Champagne du 7 mai 2026

L'idée de repeindre en blanc le toit en bitume noir de l'extension de l'ESI de Châlons-en-Champagne est demandée. Le Président s'oriente vers le fait de contacter des professionnels pour en étudier la faisabilité.

L'idée d'y installer des panneaux solaires est en revanche peu considérée, en premier pour des raisons de poids du dispositif, en second pour une raison de surface considérée comme faible.

Le rapport est disponible sur demande à la cgt.disi-grand-est@dgfip.finances.gouv.fr

Dispositifs de suivi :

– des fiches de signalement

Lors de la rédaction d'une fiche de signalement, des cases proposent la non communication au chef de service et/ou aux organisations syndicales. Ce choix est libre. Les fiches ont été étudiées pendant l'instance. La CGT invite les agents à utiliser SignalFiP systématiquement en cas d'incident et de nous contacter parallèlement de afin que l'on puisse vous accompagner.

– du registre santé sécurité au travail

Nous avons relancé les sujets indiqués résolus, mais qui ne l'étaient pas tous en réalité. A compter du 2 novembre 2026, le registre sera accessible par le portail.

– des accidents de service et de trajet

Nous avons examiné un accident de trajet sans gravité. L'administration confirme que lors d'un accident de travail ou de trajet, les frais financiers sont totalement couverts. Quant aux visites chez le médecin, elles peuvent se dérouler pendant le temps de travail.

– des préconisations médicales

Le motif de refus et refus partiel a été envoyé aux agents concernés et à au médecin de travail.

– des visites de site

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail a fait la visite de Reims cet été, son rapport est à venir.

Les organisations syndicales ont décidé de faire la visite de Strasbourg en 2027.

Compte-rendu d'exercices incendie

Nous avons étudié le compte rendu de l'exercice d'incendie de Châlons-en-Champagne. Malgré les consignes données aux agents, l'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) a rappelé que la sortie à prendre est la plus proche de leur lieu de travail, ce qui implique l'installation d'un Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité (BAES) au dessus de la porte.

Un exercice confinement est à venir à l'ESI de Reims.

La zone de repli à l'ESI de Besançon pourra être changé car le passage sous un porche en feu est interdit, le sujet est en cours.

Questions diverses

. Il a été suggéré de réactiver la deuxième ligne de chauffage dans le bureau de l'ESA de Strasbourg. La seule ligne de ventilo convecteur de l'ESA ne permet pas de satisfaire les besoins des agents dans le bureau.

. La CID 67 aimerait la remise en peinture de son bureau, or, le président aimerait en profiter pour faire en même temps le bureau de la CEN, qui n'est pas intéressé.

. Le Préfet de région a assuré que l'ESI de Strasbourg n'est pas à mettre en vente. Le Président n'a pas été sollicité depuis un an au sujet du projet parking en silo.

. Le Président s'oppose au rechargement des petits engins électriques. Mais il étudie la faisabilité pour les voitures électriques personnelles avec participation pécuniaire.

. Pour le contentement des agents strasbourgeois, une opération de calfeutrement et d'installation de système de verrouillage des portes de l'ESA et de la CEN ont été faites. Cependant, il ne semble pas satisfaire pleinement. La CGT a demandé de se pencher sur une solution pérenne en passant par un remplacement des portes.

. Le bruit dans le service OPS le mardi, où le présentiel est obligatoire, nuit au travail des nombreux agents. Le président ne propose pas de solution à court terme.

. Le problème de lenteur de réseau lent est étudié à partir du 15 octobre 2026 à l'ESI de Reims.

. Le prestataire précédent pour les formations vélo à Reims n'est plus intéressé suite à l'absence d'agents lors de la formation précédente qui n'ont été prévenus que trop tardivement. Il est envisagé d'élargir l'abri de vélo, avec un possible terrassement.

. Nous avons remonté les problèmes liés au prestataire s'occupant de la climatisation et du chauffage à Reims. Une recherche d'entreprise locale est envisagée.

. Le Siège attend le rapport de Mme Bauer afin de remédier au problème du cône installé sur les dalles dans le passage pour se rendre dans la salle des agents de l'EIFI.

. Les écrans peuvent être changés au-delà d'une durée de 10 ans, sauf en cas de préconisation médicale.

. La demande d'un distributeur de boissons payables par carte bancaire est acceptée à l'ESI de Reims. Le prestataire va être contacté.

. L'ESI de Reims ne trouve pas d'entreprise qui pourrait réparer et garantir l'étanchéité de la coursive et de la véranda. Les devis, de plus, dépassent le seuil de 40 000 €, seuil au-delà duquel ce n'est plus la dotation générale de fonctionnement de la DiSI qui prend en compte, mais les services centraux.

En 2027, la réfection du toit est programmée par le bureau national. Ainsi, en mai et juin, pour une durée d'un mois et demi, le service EIFI sera arrêté : les agents seront formés aux travaux de certification, par exemple pendant cette période.

. Les maîtres d'apprentissage relèvent que l'indemnité qui leur est versé (500 €/an) est très faible en comparaison à d'autres formateurs (par exemple 130 €/jour pour les formateurs de préparation de concours). C'est un tarif fonction publique. Pour autant, le Président remontera le sujet au national.

. Les deux médecins de prévention de la Marne vont partir en retraite, un dans le Haut-Rhin. Un arrive dans la Haute-Marne et dans la Côte-d'Or.

. L'ascenseur de Reims est mis l'arrêt. Cela dit, le changement de cabine est supérieur à 40.000 €. Le président suggère de faire appel à une autre entreprise. Plusieurs devis sont demandés.

. Il y avait une demande de la création d'une espace de détente par des agents de l'ESI de Metz. Il s'avère qu'une réorganisation immobilière est prévue, et ce projet doit attendre les réunions attenantes.

**Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.
cgt.disi-grand-est@dgfip.finances.gouv.fr**